



L'an deux mille vingt-cinq, le dix décembre, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de M. André PHILIPOT, Maire.

Date de Convocation	05/12/2025
Date d’Affichage	05/12/2025
Nombre de Conseillers en exercice	13
Présents	8
Votants	10

Étaient présents :

Mr André PHILIPOT, Mme Colette PENDRIGH, Mme Stéphanie GARNIER, Mme Madeleine BARBELETTE, Mr Didier PETITPAS, Mme Laëtitia SALIOT, Mr Michel LÉBOUC.

Absents excusés :

Mr Bertrand MONTEBAULT donne pouvoir à Mme Colette PENDRIGH

Mr Anthony PRUNIER donne pouvoir à Mr Michel LÉBOUC

Mme Sylvie COUPE

Mr Nicolas MARTINAIS jusqu'à 21h30

Mr Christian LAN

Absent :

Mr Patrick DEMARQUET

2^{ème} réunion : le quorum n'ayant pas été atteint lors de la convocation pour la réunion du 4 décembre 2025, le Conseil Municipal a été convoqué une nouvelle fois.

Mme Laëtitia SALIOT est nommée secrétaire de séance.

N°187-2025

Validation du rapport d'activités de Fougères Agglomération

Monsieur le Maire propose de débattre du rapport annuel de Fougères Agglomération.

Tout d'abord, il est constaté que les remarques faites sur les rapports précédents n'ont pas fait l'objet de réponses de Fougères Agglomération.

Lors des échanges, plusieurs observations sont notées :

- Les élus s'inquiètent de voir une concentration des activités économiques et demandent une répartition sur l'ensemble du territoire notamment sur Beaucé et Laignelet.
- Les élus constatent peu de ventes de terrains constructibles pour les activités exogènes. Il est constaté une délocalisation d'entreprises déjà installées sur le territoire vers de grandes zones.
- Il est rappelé que les investissements engagés pour les zones d'activités de Fougères Agglomération sur les communes génèrent des recettes pour les communes accueillantes (Taxe d'aménagement, Taxes foncières, ...) doivent revenir à l'inter communauté pour une redistribution vers les communes.
- Concernant les mobilités, il est souligné la nécessité de prévoir des arrêts de bus à proximité des zones d'activités économiques.

- Il est demandé de valoriser les aires de covoiturage par des aménagements et une signalétique adaptée.
- Concernant le PLH, la densité par ha n'est pas en proportion avec les communes. Il est constaté un problème d'équité. De plus, un manque de soutien financier ne permet pas de réaliser les opérations affichées dans le cadre du PLH. Le PLH actuel n'atteindra pas les objectifs fixés
- Dans le domaine du soutien aux communes, il est inégal car des communes obtiennent une revitalisation par l'économie avec l'aide de l'intercommunalité (par exemple : Fougères avec le FIL).
- Investissement lourd et conséquent sur des opérations concentrés sur Fougères (Urbanisme, PEM Place de la République, ...).
- Dans le domaine du culturel, il est constaté un manque de diversité sur les propositions. Les communes doivent mettre en œuvre des actions seules pour dynamiser le territoire. De plus, l'espace « Aumaillerie » est sous utilisé.
- L'intercommunalité prend des compétences aux communes et les met sous tutelle
- La déviation de Beaucé est bloquée par la commune de la Selle en Luitré, l'intercommunalité devrait prendre la compétence voirie en périphérie de Fougères

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- **D'APPROUVER** ce rapport et demande de tenir compte des observations ci-dessus.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou l'adjoint référent à ce dossier à intervenir auprès de l'inter communauté

Pour extrait conforme,
Le registre dûment signé,
Le Maire.

Certifié exécutoire, après transmission
En Préfecture le
Et publication le

